

Une surveillance imperceptible – MOT D'OUVERTURE
André Marin

À problèmes uniques, il faut des solutions uniques! L'Unité des enquêtes spéciales (UES), organisme civil d'enquêtes criminelles qui relève du ministère du Procureur général, a été créée en 1990 pour apporter une solution tout à fait unique au problème qu'il y avait à laisser la police enquêter sur les policiers quand ceux-ci avaient tué ou gravement blessé un citoyen. Depuis 18 ans en Ontario, l'UES a légalement l'important devoir de s'assurer que les enquêtes sur la police sont menées de la même manière que les enquêtes criminelles effectuées par la police, avec rigueur et impartialité. En cas de décès ou de blessure grave, peu importe les parties en cause – policiers ou civils – la loi exige la tenue d'une enquête draconienne.

Que ce soit dans son luxueux Rapport annuel, ou sur son site Web, ou encore dans sa documentation d'information, l'UES proclame fièrement sa devise « Une seule loi », se vantant « d'assujettir les policiers à la même loi que tout le monde ». Mais j'ai conclu, d'après l'enquête systémique la plus intensive du Bureau de l'Ombudsman depuis fort longtemps, que ces proclamations sont pure rhétorique et simple esbroufe de la part d'une organisation qui s'est fourvoyée en chemin.

Deux raisons expliquent la faiblesse de l'UES. Premièrement, l'organisme a une infrastructure défectueuse et ne dispose pas de suffisamment d'autorité pour faire son devoir. L'UES n'a pas sa propre loi constitutive, son mandat manque de clarté et l'organisme connaît des défis administratifs et techniques. Ajoutons à cela un manque de transparence : les rapports de l'UES, et d'importantes questions de politique, sont cachés au public. De plus, le ministère du Procureur général tient les rênes courtes au directeur de l'UES, et à vrai dire à toute l'Unité. L'UES a été créée par une mesure de loi, et une mesure de loi s'impose maintenant pour rectifier le problème.

La deuxième raison pour laquelle l'UES ne tient pas ses engagements envers les citoyens de l'Ontario, et qui est la plus importante des deux, est de nature interne. L'UES s'est montrée si timide et si craintive dans son rôle de chien de garde que la surveillance policière a atteint son point le plus bas en Ontario. Elle a préféré consacrer son énergie à une « aventure » introspective, ésotérique et chimérique qui n'a pas grand-chose à voir avec la surveillance policière.

L'indolence et le manque d'enthousiasme sont devenus la norme à l'UES, du moment où la police lui fait parvenir une notification d'incident jusqu'à la conclusion de son enquête. Le problème débute même plus tôt. Nous avons constaté que la police avise rarement l'UES des incidents aussi vite qu'elle est censée le faire, en vertu de la loi, et que l'UES n'y fait aucune objection. Et quand l'UES est avisée, elle n'intervient pas avec rigueur et urgence – omettant parfois inexplicablement d'appeler les enquêteurs les plus proches et suivant des processus qui entraînent des pertes de temps précieux. Tout au long du processus d'enquête, l'UES ferme les yeux quand la police ne respecte pas ses obligations en vertu de la loi. Par exemple, l'UES n'oblige tout simplement pas les policiers à se soumettre immédiatement aux entrevues, comme ils sont censés le faire. Il est tout à fait courant que les entrevues des policiers soient retardées de plusieurs semaines, et même de plusieurs mois.

Aujourd'hui, je présente 45 recommandations. Certaines exigeront que le gouvernement adopte de nouvelles mesures de loi pour donner à l'UES le cadre légal requis et pour renforcer sa crédibilité. Mais bon nombre des changements que je recommande peuvent être apportés par l'UES même. L'UES doit montrer plus de rigueur et cesser de tolérer les retards ou les résistances de la police. Elle doit éliminer les vestiges d'une culture policière parmi son personnel – par exemple, elle ne devrait absolument pas tolérer que ses enquêteurs portent des bagues de policiers, comme nous en avons vu plusieurs le faire lors de nos entrevues avec eux. L'UES doit recruter et former davantage de civils et cesser de croire que seuls les anciens policiers peuvent mener correctement des enquêtes.

L'UES et le Ministère ont tous deux réagi positivement à mes recommandations et j'espère les voir appliquées. Tous deux se sont engagés à m'informer de leurs progrès – mais je ne peux pas m'empêcher de noter que certains de leurs engagements restent vagues actuellement, et à vrai dire mièvres. Je les surveillerai de près tous les deux pour m'assurer que ces promesses se concrétisent, car je crois fermement qu'avec les améliorations préconisées, l'UES peut être ce « pavois de la démocratie » – pour emprunter l'expression de l'ancien juge George Adams – que les Ontariens méritent, et dont le reste du pays devrait s'inspirer.